



Mairie de Biriatoù
Biriatoùko Herriko Etxea

Envoyé en préfecture le 19/03/2025

Reçu en préfecture le 19/03/2025

Publié le

ID : 064-216401307-20250317-2025_03_17_1-DE

S²LOW

COMMUNE DE BIRIATOU
DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES
ARRONDISSEMENT DE BAYONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 17 mars 2025

Date de convocation : 12 mars 2025

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 9

Nombre de votants : 6

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-sept mars, le Conseil Municipal de la Commune de BIRIATOU, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Solange DEMARCQ-EGUIGUREN, Maire.

SECRETARE DE SEANCE : Patrick PENA

PRESENTS : M. PENA Patrick, Mme CORNU Odile, M. SORHUET Vincent, Mme ZOLEZZI Ainhoa, adjoints ; M. APRENDISTEGUY Franck, M. BOUCHON Raynald, Mme ALZA Sabrina délégués ; Mme HUARTE Anne-Marie.

ABSENTS ET ABSENTS REPRESENTES PAR UN POUVOIR : M. LECUONA Inaki, Mme HAUSSEGUY Emmanuelle, M. HARAMBOURE Jean-Christophe, M. HIRIART Michel, Mme FERNANDEZ Zara, M. ZOLEZZI Jean-Pierre.

Objet N° 1 – Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 03 février 2025

Le procès-verbal de la séance du 03 février 2025 est soumis à l'approbation du conseil municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ADOpte le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 03 février 2025.

Ainsi fait et délibéré, en séance, les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,
Solange DEMARCQ-EGUIGUREN





Mairie de Biriatoù
Biriatuko Herriko Etxea

COMMUNE DE BIRIATOU
DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES
ARRONDISSEMENT DE BAYONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 17 mars 2025

Date de convocation : 12 mars 2025

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 9

Nombre de votants : 6

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-sept mars, le Conseil Municipal de la Commune de BIRIATOU, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Solange DEMARCQ-EGUIGUREN, Maire.

SECRETARE DE SEANCE : Patrick PENA

PRESENTS : M. PENA Patrick, Mme CORNU Odile, M. SORHUET Vincent, Mme ZOLEZZI Ainhoa, adjoints ; M. APRENDISTEGUY Franck, M. BOUCHON Raynald, Mme ALZA Sabrina délégués ; Mme HUARTE Anne-Marie.

ABSENTS ET ABSENTS REPRESENTES PAR UN POUVOIR : M. LECUONA Inaki, Mme HAUSSEGUY Emmanuelle, M. HARAMBOURE Jean-Christophe, M. HIRIART Michel, Mme FERNANDEZ Zara, M. ZOLEZZI Jean-Pierre.

Objet N°2 – Fixation du prix du lot de 9 stères de bois d'affouage

Au vu de l'augmentation du prix du bois ces dernières années, le Conseil Municipal a proposé d'augmenter le prix du lot de 9 stères de bois d'affouage à 90 €, pour une période pluriannuelle.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE : De fixer le prix du lot de 9 stères de bois d'affouage pour une période pluriannuelle.

AUTORISE : Mme le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de commercialisation des bois.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,
Solange DEMARCQ-EGUIGUREN





Mairie de Biriadou
Biriatuko Herriko Etxea

Envoyé en préfecture le 19/03/2025
Reçu en préfecture le 19/03/2025
Publié le
ID : 064-216401307-20250317-2025_03_17_3-DE



COMMUNE DE BIRIATOU
DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES
ARRONDISSEMENT DE BAYONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 17 mars 2025

Date de convocation : 12 mars 2025

Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de présents : 9
Nombre de votants : 6

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-sept mars, le Conseil Municipal de la Commune de BIRIATOU, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Solange DEMARCQ-EGUIGUREN, Maire.

SECRETAIRE DE SEANCE : Patrick PENA

PRESENTS : M. PENA Patrick, Mme CORNU Odile, M. SORHUET Vincent, Mme ZOLEZZI Ainhoa, adjoints ; M. APRENDISTEGUY Franck, M. BOUCHON Raynald, Mme ALZA Sabrina délégués ; Mme HUARTE Anne-Marie.

ABSENTS ET ABSENTS REPRESENTES PAR UN POUVOIR : M. LECUONA Inaki, Mme HAUSSEGUY Emmanuelle, M. HARAMBOURE Jean-Christophe, M. HIRIART Michel, Mme FERNANDEZ Zara, M. ZOLEZZI Jean-Pierre.

Objet N°3 - Autorisation donnée à Madame le Maire à réaliser des dépenses dans le cadre du projet « Atlas de la Biodiversité Communale » et de solliciter les subventions afférentes auprès de l'Office Français de la Biodiversité.

L'Office Français de la Biodiversité (OFB) est un établissement public dédié à la protection et la restauration de la biodiversité en métropole et dans les Outre-mer, sous la tutelle des Ministères de la Transition Ecologique et de l'Agriculture et de l'Alimentation.

Dans ce cadre, un appel à projets est lancé pour un "Atlas de la Biodiversité Communale" à réaliser sur 4 ans. Pour la 5^{ème} année consécutive, l'OFB donne l'occasion aux communes et intercommunalités de réaliser un diagnostic précis de la biodiversité sur leur territoire pour mieux préserver et valoriser leur patrimoine naturel.

En plus d'un inventaire naturaliste, la démarche ABC inclut la sensibilisation et la mobilisation des élus, des acteurs socio-économiques et des citoyens.

Elle définit également des recommandations de gestion ou de valorisation de la biodiversité. L'objectif est d'identifier les enjeux prioritaires pour la biodiversité sur le territoire et d'aider à agir en les intégrant dans ses politiques communales ou intercommunales.

La commune de Biriadou souhaite s'engager dans le processus d'une transition écologique.

Dans cet objectif, les membres du Comité Consultatif Local Environnement proposent de réaliser un Atlas de la Biodiversité Communale.

Pour réaliser ce projet, l'Office Français de la Biodiversité sera sollicité pour l'obtention d'une aide conformément au plan de financement qui suit :

MONTANT SUBVENTIONNABLE DU PROJET	MONTANT HT EN €	%
Montant plafond de subvention sollicité :	33 520€	80 %
Commune ou autres collectivités ou intercommunalité (CD64, CAPB, CR, etc..)	8380€	20 %
TOTAL	41 900€	100 %

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'Appel à projet lancé par L'Office Français de la Biodiversité en 2021

Après délibération, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

D'AUTORISER à répondre à l'appel à projets « Atlas de la Biodiversité Communale » pour la Commune de Biriadou,

DECIDE d'approuver le plan de financement prévisionnel détaillé ci-dessus ;

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération.

Ainsi fait et délibéré, en séance, les jours, mois et an ci-dessus.
Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,
Solange DEMARCQ-EGUIGUREN





Mairie de Biriatoù
Biriatuko Herriko Etxea

COMMUNE DE BIRIATOU
DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES
ARRONDISSEMENT DE BAYONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 17 mars 2025

Date de convocation : 12 mars 2025

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 9

Nombre de votants : 6

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-sept mars, le Conseil Municipal de la Commune de BIRIATOU, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Solange DEMARCQ-EGUIGUREN, Maire.

SECRETARE DE SEANCE : Patrick PENA

PRESENTS : M. PENA Patrick, Mme CORNU Odile, M. SORHUET Vincent, Mme ZOLEZZI Ainhoa, adjoints ; M. APRENDISTEGUY Franck, M. BOUCHON Raynald, Mme ALZA Sabrina délégués ; Mme HUARTE Anne-Marie.

ABSENTS ET ABSENTS REPRESENTES PAR UN POUVOIR : M. LECUONA Inaki, Mme HAUSSEGUY Emmanuelle, M. HARAMBOURE Jean-Christophe, M. HIRIART Michel, Mme FERNANDEZ Zara, M. ZOLEZZI Jean-Pierre.

Objet N°4 - Actualisation des tarifs municipaux

A. Actualisation des tarifs funéraires du cimetière communal

Vu l'article L 2223-13 et suivants du Code Général des Collectivités territoriales relatif au régime des concessions funéraires ;

Considérant qu'il convient d'actualiser les tarifs funéraires du cimetière communal ;

Monsieur Patrick PENA, Premier Adjoint aux finances et à l'administration générale, informe les membres de l'Assemblée que les tarifs des concessions funéraires correspondent à une redevance d'occupation du domaine public acquittée par les concessionnaires d'une sépulture. Ces tarifs n'ayant pas fait l'objet de modifications depuis 2008, il est proposé d'en effectuer une réévaluation à compter du 01 avril 2025, de la manière suivante :

Envoyé en préfecture le 19/03/2025

Reçu en préfecture le 19/03/2025

Publié le

ID : 064-216401307-20250317-2025_03_17_4-DE

S²LOW

Concession caveau 2 places pour une durée de 30 ans	300€ contre 280€ à l'heure actuelle
Concession caveau 4 places pour une durée de 30 ans	320€ contre 300€ à l'heure actuelle
Concession caveau 6 places pour une durée de 30 ans	370€ contre 350€ à l'heure actuelle
Columbarium pour une durée de 30 ans	700€ contre 675€ à l'heure actuelle

B. Actualisation des tarifs de location de la salle Elkartea

Considérant qu'il convient d'actualiser le tarif de la location de la salle Elkartea ;

Monsieur Patrick PENA, Premier Adjoint aux finances et à l'administration générale, rappelle que les élus ont travaillé sur l'évolution de la tarification et sur les conditions de location proposées aux habitants de la commune, aux associations, il apparaît que certaines modifications ou évolutions sont nécessaires. Il est proposé d'en effectuer une réévaluation à compter du 01 avril 2025, de la manière suivante :

Location salle Elkartea	200.00 € par jour contre 100.00 € à l'heure actuelle
-------------------------	--

Une caution de 400.00 euros est demandée et sera rendue si aucune dégradation n'est constatée dans les lieux.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'approuver les tarifs des concessions comme indiqué ci-dessus.

DECIDE d'approuver les tarifs de la location de la salle Elkartea comme indiqué ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, en séance, les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,
Solange DEMARCQ-EGUIGUREN





Mairie de Biriatoù
Biriatoùko Herriko Etxea

COMMUNE DE BIRIATOU
DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES
ARRONDISSEMENT DE BAYONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 17 mars 2025

Date de convocation : 12 mars 2025

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 9

Nombre de votants : 6

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-sept mars, le Conseil Municipal de la Commune de BIRIATOU, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Solange DEMARCQ-EGUIGUREN, Maire.

SECRETAIRE DE SEANCE : Patrick PENA

PRESENTS : M. PENA Patrick, Mme CORNU Odile, M. SORHUET Vincent, Mme ZOLEZZI Ainhoa, adjoints ; M. APRENDISTEGUY Franck, M. BOUCHON Raynald, Mme ALZA Sabrina délégués ; Mme HUARTE Anne-Marie.

ABSENTS ET ABSENTS REPRESENTES PAR UN POUVOIR : M. LECUONA Inaki, Mme HAUSSEGUY Emmanuelle, M. HARAMBOURE Jean-Christophe, M. HIRIART Michel, Mme FERNANDEZ Zara, M. ZOLEZZI Jean-Pierre.

Objet N° 5 – Subvention exceptionnelle à l'association AXUT.

L'association « AXUT » sollicite une aide. Il est proposé de verser une subvention exceptionnelle de 1500,00€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de verser une subvention exceptionnelle à l'association AXUT dans le but de développer les arts scéniques en langue basque,

PRECISE que la dépense sera prévue au Budget communal 2025.

Ainsi fait et délibéré, en séance, les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,
Solange DEMARCQ-EGUIGUREN



